



Au conseil communal
1304 Cossonay

Cossonay, le 02.06.2024

Rapport de la commission des finances sur le préavis No 06/2024 relatif aux comptes communaux 2023

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 39 du règlement du Conseil communal, les comptes sont soumis à l'examen de la Commission des Finances (Cofin).

Les comptes ainsi que le préavis municipal ont été remis aux membres de la Cofin quelques jours avant une présentation sommaire qui s'est déroulée le mardi 28 mai 2024 dans le bâtiment administratif en présence de la municipalité in corpore et de Monsieur Becher, boursier communal.

La Cofin met l'accent sur la qualité du préavis et de ses annexes élaborées par la municipalité et le boursier communal. Elle ne peut que se réjouir de l'évolution des documents qui lui sont mis à disposition depuis l'arrivée du nouveau boursier. Elle salue également la disponibilité de Monsieur Becher pour les explications qu'il a pu fournir pour qu'elle puisse réaliser son rapport.

1. Introduction

L'exercice se solde par un excédent de revenus de CHF 1'983'956.—, alors que le budget ne prévoyait que CHF 281'807. Le bilan diminue d'environ CHF 1.56 millions à CHF 36'356'305.--. La dette continue à baisser et atteint au 31 décembre 2023, la somme de CHF 19'513'241.--, en amélioration d'environ 1.5 mio. Le capital des fonds de réserve passe de CHF 10,9 millions à CHF 9,8 millions.

2. Recettes

Ci-dessous nous reprenons le tableau de la Municipalité exposant les recettes fiscales 2023

Recettes fiscales non-conjoncturelles	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart C23 - B23		Ecart C23 - C22	
				En CHF	%	En CHF	%
Taux d'imposition en %	68	68	68				
Revenu et fortune PP	9'329'841	8'770'000	8'902'984	559'841	6.38	426'857	4.79
Revenu PP	8'301'141	7'800'000	7'724'816	501'141	6.42	576'325	7.46
Fortune PP	1'028'700	970'000	1'178'168	58'700	6.05	-149'468	-12.69
Bénéfice et capital PM	434'984	390'000	489'290	44'984	11.53	-54'306	-11.10
Bénéfice PM	417'269	375'000	477'043	42'269	11.27	-59'774	-12.53
Capital PM	17'715	15'000	12'247	2'715	18.10	5'468	44.65
A la source et frontaliers	337'521	270'100	275'993	67'421	24.96	61'528	22.29
Total Impôts non-conjoncturels	10'102'345	9'430'100	9'668'266	672'245	7.13	434'079	4.49
Point d'impôt	148'564	138'678	142'180	9'886	7.13	6'384	4.49

Recettes fiscales conjoncturelles	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart C23 - B23		Ecart C23 - C22	
				En CHF	%	En CHF	%
Impôt foncier	810'246	760'000	755'157	50'246	6.61	55'089	7.30
Droits de mutation	919'850	2'000'000	496'044	-1'080'150	-54.01	423'806	85.44
Impôt sur successions et donations	168'622	160'000	614'394	8'622	5.39	-445'772	-72.55
Impôt sur les gains immobiliers	476'791	300'000	364'819	176'791	58.93	111'972	30.69
Autres impôts non liés au taux	214'088	222'250	185'756	-8'162	-3.67	28'332	15.25
Total impôts conjoncturels	2'589'597	3'442'250	2'416'171	-852'653	-24.77	173'426	7.18

Total des recettes fiscales (hors prélèvement au fonds de réserve)	12'691'943	12'872'350	12'084'437	-180'407	-1.40	607'506	5.03
---	-------------------	-------------------	-------------------	-----------------	--------------	----------------	-------------

La Cofin analyse ces chiffres de la manière suivante :

- Revenu des personnes physiques (en augmentation)

Dû à l'augmentation de la population et du nombre de contribuables les revenus des personnes physiques dépassent de CHF 559'481 le budget et de CHF 426'857 les comptes de l'année passée.

- Fortune des personnes physiques (en diminution)

L'impôt sur la fortune des personnes physiques diminue de CHF 149'468 (-12.69%) par rapport à 2022. Il est de CHF 58'700 au-dessus du budget 2023.

- Bénéfice et capital des personnes morales (stable)

Les revenus de l'impôt sur les personnes morales diminuent de 12.53% soit de CHF 54'306 par rapport à 2022 mais dépasse le budget de plus de CHF 44'000.--

- Impôts fonciers (en augmentation)

Les impôts fonciers sont en forte augmentation par rapport à 2022 consécutivement à l'augmentation du parc immobilier sur le territoire communal.

- Droits de mutation (forte augmentation passagère)

Les droits de mutations rapportent CHF 1,08 millions de moins que budgété, mais sont supérieurs de CHF 445'772.—par rapport à 2022.

- Impôt sur les gains immobiliers

Un montant de CHF 300'000.- avait été prévu au budget, alors que le montant effectivement reçu est de CHF 476'791. Ce poste est difficilement prévisible.

- Impôt sur les successions et les donations (stable)

Les impôts sur les successions et donations sont quasiment identiques au budget.

L'ensemble des recettes fiscales est supérieur de CHF 607'506.—ou de 5.03 % par rapport à l'année 2022. Cette croissance étant principalement due à l'augmentation de la population, la COFIN part de l'idée qu'elle se poursuivra dans le même ordre de grandeur encore en 2024.

Les variations de l'impôt conjoncturelles ne sont pas vraiment prévisibles, la COFIN recommande à la Municipalité de budgétiser ces rentrées de façon prudente, toute surprise sera bonne à prendre. Le montant au budget de CHF 2 millions pour les droits fonciers en 2023 met en évidence cette problématique, car au final les recettes fiscales de la Commune n'ont pas atteint le budget puisqu'il manque environ CHF 180'000.

- Autres revenus

Après avoir soustrait les prélèvements sur fonds non budgétisé, il reste un revenu supplémentaire d'environ 1 million de francs par rapport au budget 2023. Les recettes sont principalement impactées par le retour lié à la péréquation directe et des subventions sur les routes supérieures au budget de CHF 121'474 perçues en 2023.

3. Amortissements

Compte	Désignation	2023	Budget 2023	2022
230.3311	Amortiss.obligatoire s/routes,pont canal.,pl. sports	127'183	252'714	150'893
230.3312	Amortissement des bâtiments et constructions	117'240	124'650	127'580
367.3312	Amortissement du bâtiment	384'930	513'370	513'370
450.3312	Amortissement système récupération des déchets	10'000	10'000	10'000
460.3311	Amortiss.obligatoire EU+EC	1'804'094	19'000	185'826
810.3311	Amortissement	267'423	-	109'498
	Total des amortissements	2'710'870	919'734	1'097'167

On constate une diminution des amortissements ordinaires. Lors de l'établissement du budget 2024, la Municipalité a communiqué que dorénavant, les amortissements extraordinaires réalisés viendraient diminuer le montant annuel à amortir et non plus le nombre d'année.

Les amortissements directs d'un montant de 2 millions par les fonds de réserve EC/EU et l'eau n'ont pas été budgétisé. Ces amortissements directs ont été décidé dans différents préavis entre 2015 et 2021.

4. Dépenses (corrigé des amortissements directs)

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	ADMINISTRATION GENERALE	4 042 248,37	668 270,62	3 996 855,00	370 002,00	4 066 358,12	964 467,4
2	FINANCES	3 841 220,10	17 219 180,16	3 755 529,00	16 558 507,00	4 901 516,83	17 066 777,5
3	DOMAINES ET BATIMENTS	3 004 274,89	3 294 947,64	3 327 697,00	3 513 530,00	2 960 706,54	3 176 846,5
4	TRAVAUX	2 708 727,94	1 678 940,50	3 087 125,00	1 456 740,00	3 055 142,40	1 686 147,9
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	2 768 273,23	82 359,00	3 019 167,00	93 200,00	2 737 885,73	86 902,6
6	POLICE	1 124 753,60	257 058,70	1 047 908,00	197 500,00	1 047 186,40	234 981,3
7	SECURITE SOCIALE	3 941 624,78	214 322,07	3 858 891,00	185 500,00	3 713 154,76	196 165,1
8	SERVICES INDUSTRIELS	1 004 274,65	1 004 274,65	689 700,00	689 700,00	1 065 814,55	1 065 814,5
TOTALISATION		22 435 397,60	24 419 353,30	22 782 872,00	23 064 679,00	23 547 765,33	24 478 103,0
Résultat (+ bénéfice/ - perte)		1 983 955,78		281 807,00		930 337,72	

Les charges en administration générale, police et sécurité sociale sont relativement proches du budget.

En revanche, les dépenses pour "domaine et bâtiments et travaux" sont inférieures. Au total, plus de CHF 600'000 du budget n'ont pas été utilisés pour des travaux d'entretien. La COFIN remarque que ces écarts se reproduisent depuis plusieurs années. A la vue des projets ambitieux que la Municipalité a présenté lors du budget 2024, cette tendance devrait être renversée. A voir si ce sera effectivement le cas.

Pour l'instruction publique et les cultes, les charges sont d'environ CHF 250'000 inférieures au budget. Les montants budgétés par les associations scolaires intercommunales étaient trop élevés.

Dans le groupe de comptes des services industriels, le budget a été dépassé principalement pour des projets importants réalisés par le groupement Vy-Mauraz avant le passage en Association intercommunale

De façon générale, les coûts de l'électricité sont environ 10 % plus important que prévus. Ceci est dû à l'augmentation des prix.

5. Avis de la COFIN sur la situation financière de la commune aujourd'hui et demain

Le total des revenus fiscaux inscrits au budget cette année correspondent à la réalité. Ceci malgré des différences importantes dans les différents postes de recettes. La correspondance par rapport au budget est donc due en partie au hasard.

Dans les autres revenus la Cofin constate un excédent de recettes de la péréquation financière et une subvention du Canton pour les routes supérieures au budget.

En ce qui concerne les charges, nous remarquons que les dépenses de personnel sont conformes, mais que les dépenses d'entretien des bâtiments et des routes sont nettement moins élevées que prévu.

Globalement, la situation financière de la commune peut être qualifiée de bonne voire d'excellente. L'indicateur le plus remarquable est celui de la dette par habitant, qui a connu une baisse de plus de moitié depuis 2017 pour atteindre CHF 4'089 à la fin de l'année 2023.

La Cofin salue l'excellent résultat final des comptes mais s'inquiète du fait que des travaux d'entretien prévus au budget ne soient pas réalisés. Par ailleurs, notre commission relève que la population ne bénéficie pas vraiment de ces excellents chiffres. La Cofin souhaite que la Municipalité fasse des réflexions pour qu'au moins une partie des excédents puissent être retournés aux habitants, que ce soit au travers d'investissements extraordinaires, de ristournes, de soutien aux associations locales ou de prestations à la hauteur d'une communauté de bientôt 5'000 personnes.

La Cofin est par ailleurs impatiente de voir se réaliser l'ambitieux plan d'investissements présentés pour le budget 2024. C'est seulement dans ce contexte que les impôts perçus seront utilisés de façon équitable.

6. Attribution de l'excédent de produits

Un bénéfice après amortissements de CHF 1'983'956 subsiste après la clôture des comptes. La Municipalité propose de porter cet excédent de produits en augmentation du compte capital.

La Cofin prend note du renoncement à faire des amortissements extraordinaires comme ce fut systématiquement le cas par le passé.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission des finances unanime vous propose d'accepter les comptes 2023 :

Et de voter les conclusions suivantes.

- Vu le préavis municipal N° 06/2024 relatif aux Comptes communaux 2023 ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

- D'adopter les comptes de la Commune de Cossonay pour l'exercice 2023 tels que présentés
- De porter le solde de l'excédent de revenus CHF 1'983'956 en augmentation du compte 9290 Capital.

Pour la commission des finances :

Steve Corminboeuf

Pascal Duvoisin

Stéphan Hürzeler (rapporteur)

Sylvie Kongsunton

Cyril Mumenthaler

Handwritten signatures in blue ink corresponding to the names listed on the left. The signatures are: Steve Corminboeuf, Pascal Duvoisin, Stéphan Hürzeler, Sylvie Kongsunton, and Cyril Mumenthaler.